

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

UNAIDS/PCB(31)/12.21

Date de publication : 22 novembre 2012

TRENTE-ET-UNIÈME RÉUNION

DATE : 11-13 décembre 2012

LIEU : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 5 de l'ordre du jour

Résultats de l'Examen de la participation des ONG et de la société civile au Conseil de Coordination du Programme

Document préparé par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme

Documents supplémentaires pour ce point :

Examen indépendant (rapport complet) : Participation des ONG et de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA : UNAIDS/PCB (31)/12.CRP.3.

Action requise lors de cette réunion – Rappelant les décisions 7.2, 7.3, 7.6 et 7.7 de sa 23^{ème} réunion, **il est demandé au Conseil de Coordination du Programme de :**

18. *Prendre note* du rapport de la consultante indépendante et de reconnaître l'importante contribution de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et à la riposte mondiale au VIH.

19. *Appeler* les États membres à impliquer les représentants de la société civile dans leur délégation nationale au Conseil de Coordination du Programme et à faciliter leur contribution aux points de l'ordre du jour et aux décisions du CCP et leur information en retour ; et de *collaborer* avec la délégation des ONG et l'ONUSIDA afin de renforcer la communication entre tous les groupes d'intérêt, en particulier entre les Réunions du Conseil.

20. *Demander* au Secrétariat et aux coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur collaboration avec la délégation des ONG au niveau national, régional et de leur siège, y compris au sein des organes directeurs des coparrainants ; de *continuer* à apporter leur soutien à la délégation en privilégiant les approches présentant le meilleur rapport coût-efficacité, notamment l'incorporation de nouveaux délégués et l'utilisation du Dispositif de communication ; et de *prendre fait et cause*, en collaboration avec les États membres, pour l'implication de la société civile dans les cadres mondiaux plus généraux concernant la santé et le développement, en particulier l'agenda post-2015.

21. *Appeler* la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme à s'adapter à l'évolution du contexte mondial et au probable agenda post-OMD en développant des relations plus systématiques et plus stratégiques avec les leaders et les délégations de la société civile d'autres organismes clés de riposte au VIH, en particulier le Fonds mondial, et en lançant des initiatives plus larges dans le domaine de la santé et du développement ; de *renforcer* sa responsabilisation et son ouverture envers la société civile dans les pays et les régions ; et de *rechercher* des approches présentant un bon rapport coût-efficacité pour renforcer les capacités et préserver la mémoire institutionnelle au sein de la délégation des ONG.

Implications des décisions en termes de coût :

Les recommandations n'exigent aucune ressource financière supplémentaire. Pour certaines, il peut toutefois être nécessaire de revoir l'affectation des budgets existants ou de les utiliser de manière plus efficace.

GÉNÉRALITÉS

1. L'ONUSIDA a été le premier programme des Nations Unies à avoir une représentation officielle de la société civile auprès de son organe directeur, le Conseil de Coordination du Programme. La contribution des représentants de la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme, qui comprend également des personnes vivant avec le VIH et des représentants des principales communautés affectées, est essentielle pour intégrer efficacement la voix des communautés dans le principal forum mondial d'élaboration des politiques de lutte contre le VIH et le sida.
2. Un examen de la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme a été réalisé en 2007 à la demande de la délégation et présenté au Conseil lors de sa 20^{ème} réunion. Lors de cette même réunion, le CCP a accepté de revoir la participation de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme dans un délai de cinq ans au plus.
3. L'Examen 2012 avait pour objectif général d'évaluer la participation et la contribution de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et de recommander des actions novatrices (y compris sous forme d'implication financière) afin de renforcer l'engagement et l'impact de la société civile dans le Conseil. L'Examen a été réalisé conformément au mandat délivré par l'ONUSIDA¹. Il a porté sur la période de cinq ans écoulée depuis le précédent Examen de la participation des ONG/de la société civile au Conseil de Coordination de Programme de l'ONUSIDA réalisé en 2006/7².
4. Un consultant indépendant a été sélectionné parmi plusieurs candidats pour réaliser cet Examen. Agissant en tant que Comité de supervision, le Bureau du Conseil de Coordination de Programme a approuvé le choix de Sarah Middleton-Lee. Conformément à son mandat, la consultante a rédigé un rapport de démarrage³ identifiant les actions à entreprendre et les méthodes à appliquer, qui a été approuvé par le Comité de supervision. L'Examen a été géré par la Division Gouvernance et Affaires Multilatérales du Secrétariat de l'ONUSIDA à Genève.
5. L'Examen n'avait pas pour objectif de recenser la totalité des activités et des résultats de la délégation des ONG mais plutôt de relever et analyser quelques exemples, questions et tendances clés. Il ne visait pas non plus à évaluer la participation de la société civile aux processus généraux de l'ONUSIDA au-delà du Conseil de Coordination de Programme.

¹ Terms of Reference: Consultant : 2012 Review of NGO/Civil Society Participation in the UNAIDS Programme Coordinating Board, ONUSIDA, juin 2012

² Independent Review: NGO/Civil Society Participation in the Programme Coordinating Board of UNAIDS, Sarah Middleton-Lee, mars 2007.

³ Inception Report: 2012 Review of NGO/Civil Society Participation in the UNAIDS Programme Coordinating Board, Sarah Middleton-Lee, septembre 2012.

6. Cinq méthodes complémentaires ont été appliquées dans le cadre de l'Examen 2012 :
- i. Entretiens avec les partenaires clés. 33 entretiens au total ont été réalisés avec des représentants des États membres, des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, avec des membres anciens et actuels de la délégation des ONG ainsi que des représentants du Dispositif de communication et de la société civile en général.
 - ii. Discussion en groupes focalisés avec la délégation actuelle des ONG. 6 membres de la délégation ont pris part à cette discussion.
 - iii. Enquête en ligne auprès de la société civile en général. Une enquête en ligne a été réalisée dans quatre langues auprès de toutes les organisations de la société civile impliquées dans la riposte au VIH (au niveau communautaire, national, régional ou mondial). 318 réponses ont été recueillies au total (161 en anglais, 72 en russe, 45 en espagnol et 40 en français).
 - iv. Analyse de la documentation existante. Elle a porté sur plus de 70 documents concernant le Conseil de Coordination de Programme (tels que son Modus operandi et ses Rapports de réunion), la délégation des ONG (tels que son Mandat, le Manuel des délégués et ses Rapports) et l'ONUSIDA (tels que sa Deuxième évaluation indépendante (SIE), sa Stratégie 2011-2015 et son Cadre d'investissement stratégique).
 - v. Observation du contexte. La consultante a suivi un entretien téléphonique entre un délégué des ONG et des groupes de la société civile en Europe. Elle a pu également accéder à des exemples de communication interne au sein de la délégation des ONG tels que des échanges de courriels.
7. Le texte complet de l'« Examen indépendant : Participation des ONG et de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA » (Examen), sera communiqué comme document de séance lors de la 31ème réunion du Conseil de Coordination du Programme et sera disponible également sur le site Web de l'ONUSIDA à l'adresse http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2012/2012116_PCB31_Review_Civil_Society_Participation_in_UNAIDS_Final_en.pdf. Il contient un résumé d'orientation et un calendrier, décrit la méthodologie utilisée, indique les noms des personnes interrogées et leur nombre et mentionne les principaux résultats, les conclusions et toutes les recommandations de l'Examen.

CONCLUSIONS DE L'EXAMEN

8. L'Examen 2012 de la participation des ONG et de la société civile au Conseil de Coordination de Programme de l'ONUSIDA a produit de nombreux résultats intéressants. Ils sont résumés par la consultante indépendante dans les conclusions suivantes.

9. **La participation de la société civile continue d'être universellement saluée comme principe important et atout précieux pour le Conseil de Coordination de Programme de l'ONUSIDA.** Même si certains États membres s'interrogent quant au *degré* et à la *nature* appropriés de cette participation, toutes les parties prenantes de l'Examen 2012 reconnaissent que la société civile apporte de la valeur ajoutée à la gouvernance de l'ONUSIDA, en particulier en faisant raisonner la réalité du terrain à travers la voix des personnes vivant avec le VIH ainsi que les populations les plus affectées par ce virus. Les parties prenantes regrettent toutefois que, comme certains l'avaient espéré à la création de l'ONUSIDA, la participation de la société civile ne soit pas devenue une pratique plus courante dans la gouvernance des autres mécanismes des Nations Unies.
10. **La question de la participation de la société civile a toujours occupé une place importante dans les travaux du CCP. Les décisions qui en résultent, en particulier celles prises lors de ses 20^{ème}, 23^{ème} et 25^{ème} réunions, restent valables. Toutefois, alors que certaines ont été effectivement mises en pratique et ont débouché sur des résultats concrets, d'autres n'ont été que partiellement ou pas du tout suivies d'effets.** Certaines des décisions du Conseil de Coordination de Programme, comme la création du Dispositif de communication de la délégation des ONG⁴ - ont été appliquées et ont eu un impact positif sur le degré et la qualité de la participation de la société civile. D'autres, cependant, comme l'inclusion de représentants de la société civile dans les délégations des États membres⁵ et la coordination entre les Équipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA et les délégués régionaux des ONG⁶, n'ont pas été totalement mises en œuvre. Parallèlement, certaines recommandations du CCP, comme l'élaboration d'une stratégie de partenariat globale dotée d'objectifs clairs et mesurables ainsi que d'approches distinctes pour collaborer avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH⁷, n'ont pas été suivies exactement comme énoncé dans le libellé de la décision originale du Conseil de Coordination de Programme.
11. **Depuis 2006/7, la délégation des ONG s'est forgé une identité plus forte, avec une stratégie axée sur la défense des droits et des besoins des PVVIH et des principales communautés affectées.** La majorité des parties prenantes saluent cette orientation, même lorsqu'elle remet en question leurs propres politique et position. Toutefois, certains États membres estiment qu'elle ne tient pas compte de la culture et des spécificités nationales et risque de laisser de côté

4 Décision 9.1. Décisions, recommandations et conclusions, 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, Genève, Suisse, 25-27 juin 2007.

5 Décision 7.2. Décisions, recommandations et conclusions, 23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, Genève, Suisse, 15-17 décembre 2008.

6 Décisions 7.6 et 7.7. Décisions, recommandations et conclusions, 23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, Genève, Suisse, 15-17 décembre 2008.

7 Décision 4.24. Décisions, recommandations et conclusions, 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, Genève, Suisse, 8-10 décembre 2009.

d'autres aspects importants d'une riposte complète au VIH.

- 12. La délégation des ONG joue un rôle crucial de sentinelle en surveillant et si nécessaire en mettant en avant les questions et les thèmes en rapport avec la société civile qui risquent de disparaître de l'ordre du jour.** La délégation des ONG continue résolument de veiller à ce que les points de décision clés du Conseil de Coordination de Programme, telles que ceux concernant l'appui technique et la stratégie de partenariat de l'ONUSIDA, soient remis sur la table des discussions et fassent l'objet d'une attention adéquate. Elle a pleinement saisi les opportunités qui se présentaient en la matière, par exemple en mettant en avant les priorités de la société civile (telles que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination et le VIH et l'environnement juridique) lors des sessions thématiques du Conseil de Coordination de Programme.
- 13. La délégation des ONG apporte une contribution de plus en plus importante au cadre général stratégique, administratif et de responsabilisation de l'ONUSIDA.** Elle prend une part active dans les efforts déployés pour veiller à ce que les cadres de travail de l'ONUSIDA tels que la Stratégie 2011-2015 et Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) s'appuient sur des données probantes, répondent aux besoins de la société civile et permettent au Programme de rendre des comptes.
- 14. La délégation des ONG a renforcé sensiblement la dimension, la qualité et à terme la portée de son action grâce à l'amélioration de ses systèmes et à une cohésion plus large et plus solide, basée sur des données probantes. Cette amélioration reflète à la fois l'engagement de ses membres et le travail de son Dispositif de communication, qui s'avère un bon investissement.** Le Dispositif de communication a contribué largement à l'amélioration radicale de l'efficacité de la délégation des ONG. Il a en particulier aidé le groupe à développer des systèmes (notamment pour la sélection et la responsabilisation des délégués), à améliorer ses outils de communication (tels que son site Web et ses communiqués) et ses processus de consultation (par exemple via le recours aux enquêtes en ligne et aux discussions de groupe thématiques pour rassembler des données probantes) et de manière générale à travailler de façon plus professionnelle. Le Dispositif de communication s'est avéré un très bon investissement des ressources de l'ONUSIDA. Il est probable qu'une réduction de son financement réduirait la portée de l'appui qu'il est à même de fournir et en conséquence limiterait la quantité et la qualité de travail de la délégation des ONG.
- 15. Certains aspects du travail de la délégation des ONG doivent encore être améliorés, en particulier son ouverture et sa responsabilisation vis à vis de la société civile régionale en général et de certains groupes d'intérêt clés.** Malgré les efforts impressionnants déployés par certains membres pour former

leurs groupes d'intérêt, la délégation dans son ensemble doit mobiliser plus de temps et de systèmes pour s'assurer qu'elle touche bien tous les acteurs de la société civile dans les pays et les régions qu'elle représente. Elle doit aussi veiller à établir des relations institutionnelles avec les responsables des groupes d'intérêt prioritaires (tels que les communautés clés affectées), surtout si ces groupes ne sont pas encore directement représentés au sein de la délégation.

16. La délégation des ONG joue un rôle plus difficile mais aussi plus crucial que jamais face à l'évolution et aux problématiques du contexte VIH. Elle doit agir de manière proactive et stratégique pour résoudre ces problématiques et jouer un rôle de catalyseur et de leader au sein du CCP.

Dans un contexte de limitation des ressources et dans certaines régions de regain de conservatisme, la voix de la société civile est vitale. Elle permet de s'assurer que les investissements dans la riposte au VIH tiennent compte des droits et des besoins des personnes les plus affectées et que, tout en maximisant les développements techniques, on accorde une attention adéquate aux « facteurs déterminants » (tels que l'environnement juridique) qui conditionnent l'efficacité de la riposte. Une des missions de la délégation des ONG sera de veiller à ce que l'action des États membres respecte la Déclaration politique sur le VIH/sida 2011 et de mobiliser l'ONUSIDA et son CCP afin qu'ils jouent pleinement un rôle de leadership garantissant la présence effective du VIH dans l'agenda post-OMD.

17. Pour continuer à aller de l'avant, la délégation des ONG doit renforcer ses partenariats stratégiques avec les autres leaders de la société civile, à l'intérieur comme à l'extérieur du domaine du VIH. La délégation doit collaborer de manière plus étroite et plus systématique avec d'autres leaders de la société civile impliqués dans la riposte au VIH (en particulier les délégations du Conseil d'administration du Fonds mondial). Et alors que le VIH est en passe d'être intégré aux ripostes aux problèmes de santé en général, la délégation doit aussi améliorer son ouverture aux défenseurs et aux représentants de la société civile auprès d'autres organisations mondiales des domaines de la santé et du développement.

RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN

Rappelant les décisions 7.2, 7.3, 7.6 et 7.7 de sa 23^{ème} réunion, **il est demandé au Conseil de Coordination du Programme de :**

18. *Prendre note* du rapport de la consultante indépendante et de reconnaître l'importante contribution de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et à la riposte mondiale au VIH.

19. *Appeler* les États membres à impliquer les représentants de la société civile dans leur délégation nationale au Conseil de Coordination du Programme et à faciliter leur contribution aux points de l'ordre du jour et aux décisions du CCP et leur information en retour ; et de *collaborer* avec la délégation des ONG et l'ONUSIDA afin de renforcer la communication entre tous les groupes d'intérêt, en particulier entre les Réunions du Conseil.

20. *Demander* au Secrétariat et aux coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur collaboration avec la délégation des ONG au niveau national, régional et de leur siège, y compris au sein des organes directeurs des coparrainants ; de *continuer* à apporter leur soutien à la délégation en privilégiant les approches présentant le meilleur rapport coût-efficacité, notamment l'incorporation de nouveaux délégués et l'utilisation du Dispositif de communication ; et de *prendre fait et cause*, en collaboration avec les États membres, pour l'implication de la société civile dans les cadres mondiaux plus généraux concernant la santé et le développement, en particulier l'agenda post-2015.

21. *Appeler* la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme à s'adapter à l'évolution du contexte mondial et au probable agenda post-OMD en développant des relations plus systématiques et plus stratégiques avec les leaders et les délégations de la société civile d'autres organismes clés de riposte au VIH, en particulier le Fonds mondial, et en lançant des initiatives plus larges dans le domaine de la santé et du développement ; de *renforcer* sa responsabilisation et son ouverture envers la société civile dans les pays et les régions ; et de *rechercher* des approches présentant un bon rapport coût-efficacité pour renforcer les capacités et préserver la mémoire institutionnelle au sein de la délégation des ONG.

[Fin du document]